



FICHE D'INSCRIPTION

Année scolaire : 2024/2025



esperancemusicale45@gmail.com

NOM :	Prénom :	Date de naissance :
Nom du responsable légal (pour les mineurs) :		
Adresse :		
Code postal, ville :		
Téléphone fixe :	Téléphone mobile :	
Adresse e-mail :		
Nombre d'inscrits à l'Espérance Musicale de la même famille :		

Instrument(s) joué(s)		
Instrument	Nombre d'années de pratique	Niveau en 2023-2024 (si connu)

Solfège	
Nombre d'années de pratique	Niveau en 2023-2024 (si connu)

L'Espérance musicale propose actuellement en forfait annuel uniquement, pour 30 séances :

Cycle	Contenu	Tarifs 2024/2025	Remise de 10% sur la 2 ^{ème} inscription de la même famille	TOTAL (en €)
	Adhésion individuelle à l'association - Viennois	5 €	/	5 €
	- Hors commune	7 €	/	7 €
1	Formation musicale (1h) + pratique instrumentale (30 minutes) *	500 €		
	Formation musicale (1h) + pratique instrumentale (30 minutes) + collectif percussions (1 heure) **	560 €		
	Jardin musical (à partir de l'entrée en petite section) (30 minutes)	95 €		
	Eveil musical (à partir de l'entrée en grande section) (30 minutes)	95 €		
	Initiation (à partir de l'entrée en CP)	125 €		
	Formation musicale* (1 heure)	160 €		
	Chorale enfants* (30 minutes)	95 €		
	Instrument seul (30 minutes)	415 €		
	Atelier ados (45 min) Pratiques instrumentales en collectif	250€		
	Instrument seul (45 minutes)	625 €		
	Cours individuel de chant (30 minutes)	415€		
	Atelier adulte (1h00) Pratiques instrumentales en collectif	200€		
	Atelier adulte (1h30) Pratiques instrumentales en collectif	320€		
	Groupe percussion adulte (1 heure)	110 €		
			TOTAL (en €)	

* Pour les enfants à partir du CE1

** A partir du niveau de solfège 1c3a ou à partir de 11 ans

Possibilité de faire DEUX cours d'essai, à 20€/cours, soit 40€. Après les deux cours d'essai, la cotisation est due dans son intégralité.

CLAUSE SUR LA PROTECTION DES DONNEES

L'adhérent est informé que l'association Espérance Musicale collecte et utilise des données personnelles renseignées dans le fichier d'inscription. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées uniquement à des fins associatives (inscription à l'UDESMA, adresse, mail...). Ces données ne seront ni cédées, ni vendues à des tierces personnes.

Pendant la période de conservation des données, nous mettons en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante : esperancemusical45@gmail.com ou un courrier à l'adresse de l'association Espérance Musicale – 13 route d'Orléans – 45510 Vienne-en-Val.

DROIT A L'IMAGE

L'Espérance Musicale est expressément autorisée par la présente à publier des photos des membres dans le cadre de ses activités.

AUTORISATION DE SORTIE pour les enfants mineurs (~~barrer la mention inutile~~)

- autorise
- n'autorise pas mon enfant

à quitter l'école de Musique par ses propres moyens ou se faire raccompagner par Mme/Mr

STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR

L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur. Les statuts sont consultables sur demande auprès d'un membre du bureau et le règlement intérieur transmis par mail avec le bulletin d'inscription (également disponible sur le site internet de la mairie de Vienne-en-val).

J'atteste avoir reçu et avoir pris connaissance du règlement intérieur.

CONDITIONS D'ADHESION

L'association est administrée par un Bureau bénévole. Il est important que chacun participe à la vie de l'association en s'impliquant ponctuellement dans certaines actions de l'association : Assemblée Générale annuelle, ménage des salles, installation pour les auditions, tenue de la buvette du 1^{er} mai, fête de la musique, carnaval, 14 juillet ...

Date :

Signature (du responsable légal pour les enfants mineurs) :

Cadre réservé aux membres du bureau

Créneau réservé : JOUR horaires Cours Professeur
JOUR horaires Cours Professeur

Date règlement	Mode règlement	Montant	Montant	Montant
	Chèque(s)	Chèque N°1	Chèque N°2	Chèque N°3
	Espèces			
	Chèques vacances			